

Appel à Projets Pégase 2023

Date de diffusion : 20/02/2023

Objet : Aide financière à des projets de recherche collaborative en éducation

Date Limite de dépôt des projets : 30 avril 2023

Durée attendue des projets : de 1 à 3 ans
Montant attendu des projets : de 15 à 45k€

Date de diffusion des résultats de l'AAP : aux alentours du 15 juin 2023
Date de démarrage des projets financés : 01 septembre 2023

Informations générales

Cet appel à projets est financé par le projet Pégase, lauréat du 3^e appel du Programme d'investissements d'avenir (PIA3) « Pôles pilotes de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation ».

Il s'adresse à l'ensemble des chercheurs et enseignants-chercheurs de l'Université Grenoble Alpes, de l'Université Savoie Mont-Blanc et de l'Université de Guyane, partenaires du pôle Pégase. Chaque projet doit être porté par un chercheur ou enseignant-chercheur et prévoir une collaboration avec une équipe issue du terrain scolaire.

L'appel à Projet Action 3 Pégase 2023 a pour objectif d'inciter au développement de projets de recherche en éducation, en lien avec les apprentissages fondamentaux et/ou la réduction des inégalités scolaires. Ces projets de recherche auront pour objectif **d'aboutir, *in fine*, à la production de ressources¹ pour l'enseignement, fondées sur des données issues de la recherche, ajustées à la pratique d'enseignement grâce à des échanges fréquents avec le terrain scolaire, et dont l'efficacité aura été démontrée par une ou des études incluses dans le projet.** Il est à noter que la seule production de ressources pour l'enseignement, même fondées sur des données issues de la recherche, mais dont l'efficacité ne serait pas testée, ne suffit pas au projet pour être éligible. De même, les projets de recherche qui sont bien en lien

¹ Le terme « Ressources pour l'enseignement » renvoie à des outils, y compris numériques, directement utilisables par les enseignants, des modèles de séquences d'enseignement, des modules de formation pour les enseignants,

avec les apprentissages fondamentaux et/ou la réduction des inégalités scolaires, mais qui n'aboutissent pas à l'évaluation de l'efficacité d'une ressource pour l'enseignement, ne sont pas éligibles.

La production de ressources efficaces pour l'enseignement et fondées sur des données issues de la recherche est un enjeu actuel fondamental. Cette production sera facilitée par une collaboration entre chercheurs, enseignants et formateurs d'enseignants. C'est pourquoi cet appel est construit de façon **à favoriser l'émergence de projets collaboratifs, impliquant une équipe-projet constituée à la fois de chercheurs et de personnes issues du terrain scolaire.**

Les projets soumis peuvent être issus d'une collaboration recherche-terrain (équipe-projet) déjà constituée, ou d'une équipe de chercheurs n'ayant pas encore de collaboration avec le terrain scolaire mais désireuse de commencer un tel travail. Dans ce cas, l'équipe de chercheurs aura anticipé les modalités de collaboration avec le terrain. Elle sera mise en relation, par le pôle Pégase, avec des acteurs du terrain scolaire (repérés par le biais d'un appel à manifestation d'intérêt), désireux de collaborer avec des chercheurs sur une thématique correspondant à celle du projet présenté. Les acteurs du terrain scolaire retenus intégreront alors les équipes-projets. Dans un second temps, le pôle Pégase pourra également accompagner les équipes financées dans la mise en place d'échanges fréquents avec des enseignants de terrain n'appartenant pas à l'équipe-projet, afin d'ajuster au mieux les ressources produites à la pratique d'enseignement.

Afin de favoriser les collaborations avec l'ensemble du territoire académique, le pôle Pégase déploie des Educlabs² répartis sur l'ensemble de l'académie. Ces salles dédiées à l'ensemble des actions du pôle sont équipées pour le travail collaboratif (mobilier, outils informatiques et de visioconférence) au sein d'une structure scolaire 1^{er} ou 2^d degré. Chaque Educlab est accessible aux projets collaboratifs incluant des enseignants et formateurs de son territoire. La liste des six Educlabs existants, ainsi que la liste de l'ensemble des établissements scolaires faisant partie de leur territoire, sont annexées au présent appel. Afin de faire vivre les recherches collaboratives sur l'ensemble du territoire, le pôle Pégase prévoit que 50 % au moins des projets financés soient ancrés dans le territoire d'un Educlab et que chaque Educlab soit investi par au moins un projet de recherche financé au cours de la période des 10 années du pôle. Les porteurs de projet sont donc encouragés à présenter un projet ancré sur le territoire d'un Educlab. De plus, en raison de l'implantation d'un grand nombre de projets sur la région grenobloise, les porteurs de projet sont incités à prévoir leur ancrage sur un autre Educlab que celui de Grenoble.

L'AAP 2023 portera une attention particulière aux projets en lien direct avec le suivi de cohortes d'élèves de l'action 4 du pôle Pégase³ et qui n'ont pas déjà fait l'objet d'un financement. .

Tous les postes budgétaires sont possibles, y compris des heures de vacances payées aux personnels de l'éducation nationale collaborateurs du projet (taux horaire chargé = 53 € ; le nombre annuel d'heures de vacation par enseignant pourra aller jusqu'à 15 h, et ne devra pas dépasser 75H par projet par an). Les dépenses se feront dans le cadre de la réglementation UGA et *via* la gestionnaire du pôle PEGASE. L'aide financière apportée ne sera donc pas reversée aux laboratoires.

² La liste des Educlabs et leur territoire, est fournie en annexe

³ Pour plus d'information sur ce suivi de cohorte, notamment les noms des responsables de cohorte à contacter pour informations complémentaires, voir sur le site :

<https://www.polepilote-pegase.fr/recherche/recherche-longitudinale/>

Attentes du pôle vis-à-vis des projets financés

Les porteurs de projet financé devront fournir au pôle Pégase un rapport annuel, et un bilan final si le projet est programmé sur une période supérieure à un an.

Les projets devront faire apparaître clairement les autres livrables prévus et leur échéance, aussi bien au niveau scientifique (par exemple articles et communications) qu'au niveau des ressources pour l'enseignement.

Il est attendu que les projets soient menés dans l'intervalle de temps annoncé (et donc les dépenses effectuées dans l'intervalle en question). Un dépassement de 1 an maximum sur le temps annoncé pourra être accordé après justification. Au-delà de ce délai, l'argent non dépensé sera remis dans le pot commun pour les AAP futurs.

Les porteurs de projets financés s'engagent à respecter l'ensemble de règles qui leur sont fournies par le pôle dans le document « Récapitulatif des procédures, à l'attention des porteurs de projets de l'action 3 ». Notamment, toutes les communications (articles scientifiques, posters, rapports de stage, présentations orales, etc.) doivent mentionner le concours du pôle : « *Opération soutenue par l'Etat dans le cadre de l'action « Territoires d'innovation pédagogique » du Programme d'investissements d'avenir, opéré par la Caisse des Dépôts* », en anglais « *This research project was funded by the Pégase pilot project with the support of the French state, through the "Territories of educational innovation" plan which is part of the Future Investment Programme, run by the Caisse des Dépôts.* ». Elles devront comporter les **logos** suivants : [Programme d'investissements d'avenir, CDC et Pégase](#). Le pôle Pégase doit être informé de toute communication issue des projets.

Critères d'évaluation des projets

- 1) Adéquation du projet à l'objectif principal de l'AAP : le projet doit viser *in fine* la production de ressources pour l'enseignement, fondées sur des données issues de la recherche, élaborées en collaboration avec une équipe de terrain et ajustées à la pratique d'enseignement. Le projet doit inclure au moins une étude visant à évaluer l'efficacité des ressources produites en contexte scolaire.
- 2) Qualité scientifique du projet et qualité du consortium
- 3) Qualité méthodologique : cohérence du programme avec les objectifs du projet, capacité de mise en œuvre sur le terrain scolaire
- 4) Faisabilité : adéquation de la demande financière, analyse des risques
- 5) Potentiel des ressources produites pour l'évolution des pratiques enseignantes
- 6) (si concerné) Lien envisagé avec le suivi de cohorte de l'action 4
- 7) (si concerné) Territoire ciblé par le projet (positionnement géographique, Educlab ou pas)

Procédure de sélection des projets

Une pré-sélection sera effectuée par le comité de sélection « Action 3 Pégase 23 », sur la base du critère 1.

Les projets seront ensuite évalués par deux experts, dont au moins un expert externe à l'UGA, selon une grille reprenant l'ensemble des critères. Un classement sera établi en fonction de ces expertises. Le comité de sélection « Action 3 Pégase 23 » effectuera l'arbitrage final.

Dossier à envoyer à pegase@univ-grenoble-alpes.fr

avant le 30 avril 2023

sous la forme d'un unique document, format A4, de type PDF

Titre du projet :	
Acronyme :	
Durée (1 à 3 ans)	
Montant total demandé	€
Domaine(s) concerné(s)	<input type="checkbox"/> Apprentissages fondamentaux : langage, français <input type="checkbox"/> Apprentissages fondamentaux : mathématiques <input type="checkbox"/> Processus et compétences en jeu dans les apprentissages <input type="checkbox"/> Réduction des inégalités scolaires <input type="checkbox"/> Autre (précisez)_____
Nom Prénom courriel chef.fe de projet	
Laboratoire chef.fe de projet	
Votre projet est-il lié au projet de suivi de cohorte de l'action 4 de PEGASE ?	

Résumé du projet (maxi 1000 caractères espaces compris) :

Autres chercheurs impliqués

NOM PRENOM	LABORATOIRE	Courriel

Des collaborateurs issus du terrain scolaire sont-ils identifiés pour faire partie de l'équipe-projet ?

OUI NON

SI OUI : indiquez ci-dessous les collaborateurs qui participeront à l'équipe-projet de co-construction de ressources

NOM PRENOM	Si enseignant, niveau de classe Si autre, préciser (Conseiller pédagogique ; corps d'inspection, formateur, autre)	ETABLISSEMENT (Nom, commune département) Précisez si l'établissement fait partie d'un territoire EDUCLAB	Courriel

SI NON :

Quelle est votre demande au niveau des collaborateurs issus du terrain scolaire, à inclure dans l'équipe-projet de co-construction de ressources :

	OUI (précisez combien, le niveau scolaire et/ou le profil recherché, si besoin)	NON (cochez la case)
Enseignants en poste		
Conseillers pédagogiques		
Corps d'inspection		
Formateurs		
Autres (précisez)		

Quelle est votre demande au niveau de l'implémentation géographique de ces collaborateurs :

Aucune importance

De préférence dans le département de _____

De préférence sur le territoire de l'EduLab suivant _____

Autre précision géographique _____

Description du projet **(maximum 6 pages - arial 11 – interligne 1,5)**

Situation générale et problématique

Argumentation scientifique du projet

Objectifs et hypothèses

Rappel de l'objectif principal de l'AAP : aboutir *in fine* à la production de ressources pour l'enseignement, fondées sur des données issues de la recherche, ajustées à la pratique d'enseignement grâce aux échanges répétés avec le terrain scolaire et dont l'efficacité aura été démontrée par une ou des études incluses dans le projet.

Description du projet (méthode, planification)

Dans cette partie doivent apparaître clairement

- les protocoles et démarches de collaboration avec l'équipe de terrain, les objectifs de cette collaboration (temps de co-élaboration des ressources ; prétests des ressources,...)
- les protocoles et démarches des études mises en œuvre pour tester l'efficacité des ressources produites.

Description des ressources à produire

Cette partie devra exposer la nature exacte des ressources visées (matériel pédagogique, applis ou logiciels, mallettes clé en main, modèles de séquences d'enseignement, modules de formation pour les enseignants, etc.) ainsi que leurs modalités de diffusion prévues.

Planning prévisionnel général

Le planning fera apparaître, pour chaque année, les étapes clés du projet et les livrables associés. Si le projet est destiné à intégrer la cohorte de l'action 4, cela doit apparaître dans le planning présenté, même si cela dépasse le temps du projet financé.

Budget prévisionnel

Fonctionnement/ Investissement	Montant demandé	Descriptif succinct	Année de dépense prévue⁴
Equipement			
Petit matériel, consommables			
Frais de mission co- construction (réunions)			
Frais de mission expérimentation en classe			
Frais de mission communication scientifique			
Prestations de service			
Indemnités de Stages (~560€/mois)			
Autres			
TOTAL DEMANDE Fonctionnement/ Investissement			

⁴ Les projets débutant en septembre 2022, précisez si la dépense est prévue pour 2022 (entre sept et décembre), 2023 (janvier-décembre), 2024 ou 2025.

Ressources humaines	Montant demandé	Descriptif succinct : nbre de mois, rôle dans le projet	Année de dépense prévue
Vacations aux collaborateurs terrain			
Post-doc / IR			
IE / technicien			
TOTAL DEMANDE Ressources humaines			

Rappel des coûts RH approximatifs (coûts chargés sans SFT ni remboursement transport) et minimal (échelon 1 soit « sans expérience ») - pour une estimation plus précise, se rapprocher de son RH de laboratoire :

1 H vacation pour un collaborateur terrain = 53€

1 mois de post-doctorat = à partir de 3500 € (échelon 1)

1 mois IR = à partir de 3000€ (+ 10 % si contrat <12mois) (échelon 1)

1 mois Technicien catégorie B = à partir de 2500 € (+ 10 % si contrat <12mois) (échelon 1)

IMPORTANT : Vos demandes en ressources humaines engendreront forcément une implication de votre laboratoire (gestion des dossiers de recrutement, bureau pour la personne recrutée etc.). Il est donc important que votre laboratoire soit informé de votre projet au moment de son dépôt, et qu'il accepte et anticipe ses conséquences au niveau RH. Si votre laboratoire ne fournit pas l'équipement informatique des personnes que vous souhaitez recruter, pensez à prévoir cet équipement dans votre budget.

Autres financements déjà obtenus hors ou dans Pégase	Montant obtenu	Descriptif succinct (préciser la source du financement)

Bibliographie

Annexes

CV court du chercheur porteur de projet

CV court des chercheurs partenaires

Annexe à l'AAP : Liste des établissements des territoires des 6 EduLabs équipés

Etablissements hébergeant les 6 EduLabs équipés ou en cours d'équipement :

Collège Le Laoul	29 avenue Maréchal Leclerc BP10	07700 Bourg St Andeol
Collège Henri Barbusse	Boulevard Henri Barbusse	26170 Buis les Baronnies
Collège Lucie Aubrac	120 Place des Géants	38100 Grenoble
Lycée Monge	119 avenue Marius Berroir	73000 Chambéry
Collège Le Cheran	3 rue Magnin de Madrid	74150 Rumilly
Collège Auxence Contout	Boulevard de la République	97305 Cayenne Cedex

Liste des établissements 2nd degré et circonscriptions 1^{er} degré faisant partie du territoire de chaque EduLab :

Collège Le Laoul	29 avenue Maréchal Leclerc BP10	07700 Bourg St Andeol
1 ^{er} degré : Toutes les écoles maternelles, élémentaires et primaires de la Circonscription du Teil (07)		
Pour voir liste des établissements 1 ^{er} degré de cette circonscription : https://cloud.univ-grenoble-alpes.fr/index.php/s/DH5Wmb6ar5tLanN		
Collège Albert Mercoyrol		07076 Cruas
Collège Laboissière		07341 Villeneuve de Berg
Collège Marcel Chamotin		07190 Le Teil
Lycée Xavier Mallet	Lycée polyvalent	07190 Le Teil

Collège Henri Barbusse	Boulevard Henri Barbusse	26170 Buis les Baronnies
1 ^{er} degré : Toutes les écoles maternelles, élémentaires et primaires de la Circonscription de Nyons (26)		
Pour voir la liste des établissements 1 ^{er} degré de cette circonscription : https://cloud.univ-grenoble-alpes.fr/index.php/s/DH5Wmb6ar5tLanN		
Collège Do Mistrau		26345 Suze-La-Rousse
Collège Lis Isclo D'or		26235 Pierrelatte
Collège Jean Perrin		26324 St Paul Trois Châteaux
Collège René Barjavel		26220 Nyons
Collège et Lycée Gustave Jaume	Lycée polyvalent	26235 Pierrelatte
Lycée Roumanille	Lycée général et technologique	26220 Nyons

Collège Lucie Aubrac	120 Place des Géants	38100 Grenoble
<p>1^{er} degré : Toutes les écoles maternelles, élémentaires et primaires de la Circonscription de Grenoble 2 (38)</p> <p>Pour voir la liste des établissements 1^{er} degré de cette circonscription : https://cloud.univ-grenoble-alpes.fr/index.php/s/DH5Wmb6ar5tLanN</p>		
Collège Vercors		38185 Grenoble
Collège Fantin- Latour		38185 Grenoble
Collège Olympique		38185 Grenoble
Collège Charles Munch		38185 Grenoble
Collège et lycée Champollion	Lycée général	38185 Grenoble
Collège et lycée Stendhal	Lycée général	38185 Grenoble
Collège et lycée International Europole	Lycée général	38185 Grenoble
Collège Aime Césaire		38185 Grenoble
Collège Les Saules		38185 Grenoble
Lycée Les eaux claires	Lycée général et technologique	38185 Grenoble
Lycée Guynemer	LP Lycée des métiers	38185 Grenoble
Lycée Emmanuel Mounier	Lycée polyvalent	38185 Grenoble
Lycée Vaucanson	Lycée polyvalent	38185 Grenoble
Lycée André Argouges	Lycée polyvalent	38185 Grenoble
Lycée Louise Michel	LPO Lycée des métiers	38185 Grenoble
Lycée Lesdiguières	LPO Lycée des métiers	38185 Grenoble

Lycée Monge LPO Lycée des métiers	119 avenue Marius Berroir	73000 Chambéry
<p>1^{er} degré : Toutes les écoles maternelles, élémentaires et primaires de la Circonscription de Chambéry 1 (73)</p> <p>Pour voir liste des établissements 1^{er} degré de cette circonscription : https://cloud.univ-grenoble-alpes.fr/index.php/s/DH5Wmb6ar5tLanN</p>		
Collège Béatrice de Savoie		73105 Les Echelles
Collège de l'Épine		73191 Novalaise
Collège la Forêt		73236 St-Genix-Les-Villages
Collège Bissy		73065 Chambéry
Collège Côte Rousse		73065 Chambéry
Collège Louise de Savoie		73065 Chambéry
Collège Jules Ferry		73065 Chambéry

Collège Henry Bordeaux		73087 Cognin
Collège le Beaufortain		73034 Beaufort
Collège Joseph Fontanet		73121 Frontenex
Collège Ernest Perrier de la Bathie		73303 Ugine
Lycée Le Grand Arc	Lycée professionnel	73011 Albertville
Lycée la Cardinière	LP Lycée des métiers	73065 Chambéry
Lycée Louis Armand	Lycée polyvalent	73065 Chambéry
Lycée Jean Moulin	Lycée polyvalent	73065 Chambéry
Lycée René Perrin	LPO Lycée des métiers	73303 Ugine

Collège Le Cheran	3 rue Magnin de Madrid	74150 Rumilly
<p>1^{er} degré : Toutes les écoles maternelles, élémentaires et primaires de la Circonscription de Rumilly (74)</p> <p>Pour voir la liste des établissements 1^{er} degré de cette circonscription : https://cloud.univ-grenoble-alpes.fr/index.php/s/DH5Wmb6ar5tLanN</p>		
Collège René Long		74002 Alby-Sur-Chéran
Collège Val des Usses		74131 Frangy
Collège le Clergeon		74225 Rumilly
Collège du Mont des Princes		74269 Seyssel
Lycée Porte des Alpes	LP Lycée des métiers	74225 Rumilly
Lycée de L'Albanais	Lycée général et technologique	74225 Rumilly

Collège Auxence Contout	Boulevard de la République	97305 Cayenne Cedex
<p>1^{er} degré : Toutes les écoles maternelles, élémentaires et primaires de la Circonscription de Cayenne 1 (973)</p> <p>Pour voir la liste des établissements 1^{er} degré de cette circonscription : https://cloud.univ-grenoble-alpes.fr/index.php/s/DH5Wmb6ar5tLanN</p>		
Collège Eugène Nonnon		97301 Cayenne
Collège Gérard Holder		97302 Cayenne